



Procès-verbal du 14 mars 2017

Le quatorze mars deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS - CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 9 mars 2017, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	Présents :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN Adjoints ;
- en exercice :	16	Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, , Cécile BURDIN,
- présents :	14	Karine ALMERAS, Elodie BERRAUD, Maryline PERRIN, Delphine LINOIS,
- votants :	14	conseillers municipaux.
- pouvoirs :	1	Absente : Cécile TALON
Quorum :	8	Excusée : Stéphanie MICHEL a donné pouvoir à Marie-Christine CALLSEN

Arrivées tardives à 20h05 de PEGON Laurent ; à 20h20 de BERRAUD Elodie et à 21h15 de PERRIN Maryline. Tous ont participé aux votes des budgets et à l'approbation des affectations de résultats.

Secrétaire : Marie – Christine CALLSEN - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 21 février 2017 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 21 février 2017.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

- Le Conseil municipal n'émet pas d'observations sur les comptes rendus :
- du bureau municipal du 15 février 2017 ;
 - du conseil communautaire du 9 février 2017

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Aucune décision du maire n'a été prise depuis la dernière réunion du Conseil municipal du 21 février 2017.

DEL.2017- 017

Attribution des indemnités de fonctions aux élus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Jean-Victor THEVENET, Maire, explique qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau expliquant que la réglementation en matière d'indemnisation des fonctions électives à évoluer. Le conseil municipal doit fixer les indemnités, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), non pas en euros mais en pourcentage de la base de référence, qui n'est plus l'indice 1015 mais depuis le 1^{er} janvier 2017 l'indice 1022 et au 1^{er} janvier 2018 l'indice 1028. Afin de ne plus prendre de nouvelle délibération à chaque revalorisation indiciaire de la fonction publique il est préconisé de viser l'indice brut terminal de la fonction publique.

Depuis le début du mandat les taux fixés par le conseil municipal est de 40 % pour le maire (rappel taux maximal autorisé 43 %) et 14.50 % pour les adjoints (rappel taux maximal autorisé 16.50%)

Le maire et les adjoints se retirent alors de la salle pour permettre aux conseillers de délibérer.

Le maire et les adjoints reviennent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints ;

- **FIXE** le taux des indemnités à verser au maire et aux cinq adjoints comme suit :

	Taux maximal autorisé (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Valeur au 1er février	Taux fixé par le conseil municipal (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Valeur au 1er février
Maire	43%	1 664,38 €	40%	1 548,26 €
Adjoints	16,50%	638,66 €	14,50%	561,24 €

DEL 2017 - 018

Affectation du résultat de l'exercice 2016 au budget primitif

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	295 511.93 €
Résultat antérieurs reportés	0.00
Résultat à affecter	295 511.93 €
SITUATION SECTION INVESTISSEMENT	
R001 -Excédent de financement en investissement	478 970.33 €
Restes à Réaliser (besoin -excédent)	-39 636.75 €
Excédent de financement	439 333.58 €
AFFECTATION résultat de fonctionnement	295 511.93 €
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	295 511.93 €
R002 -Report en fonctionnement	0.00

DEL. 2017-019

Budget général 2017 : vote du budget primitif

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Maire propose au Conseil Municipal un budget Primitif 2017

Ce budget a été élaboré en bureau municipal le 28 février dernier. Il reprend l'ensemble des propositions des commissions et des comités consultatifs.

Il intègre les travaux de réalisation de la boulangerie et du logement ainsi que les travaux d'aménagement du Bourg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses dans les deux sections et arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 252 761.05 €	1 252 761.05 €
INVESTISSEMENT	1 727 291.86 €	1 727 291.86 €

DEL. 2017-020

Fiscalité directe locale : taux d'imposition pour 2017

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le projet de budget primitif 2017 préparé en bureau municipal le 3 mars s'équilibre en dépenses et en recettes sans augmenter le produit des impôts locaux dont les bases sont déjà revalorisées par l'Etat.

Jean-Victor THEVENET, Maire, propose donc au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales (taxe d'habitation : TH, taxe foncière sur les propriétés bâties : TFPB et taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFPNB).

- **Taux d'imposition des taxes directes locales actuelles**

- TH :	taux : 9,52 %	base 2016 : 1 690 000	produit : 160 888 €
- TFPB :	taux : 11,60 %	base 2016: 2 587 000	produit : 300 092 €
- TFPNB :	taux : 36,47 %	base 2016: 70 300	produit : 25 638 €

- Montant	Inscrit en 2016 :	486 618 €
	Perçu en 2016 :	486 502 €
	Budgétisé sur 2017 :	486 000 €

Le Conseil municipal, ouï cet exposé :

- après débat et à l'unanimité des votants :
- vu le budget primitif général 2017 qu'il vient de voter :

- **MAINTIENT** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 comme suit :

- TH :	taux : 9,52 %
- TFPB :	taux : 11,60 %
- TFPNB :	taux : 36,47 %

- **INSCRIT** le montant du produit total attendu, soit 486 000 €, au budget primitif 2017.

DEL 2017 - 021

Affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget assainissement

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 724.11 €
Résultat antérieurs reportés	985.38 €
Résultat à affecter	2 709.49 €
SITUATION SECTION INVESTISSEMENT	
D001 -Déficit en investissement	-209 221.20 €
Restes à Réaliser (besoin -excédent)	230 724.35 €
Excédent de financement	21503.15 €
AFFECTATION résultat de fonctionnement	
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	
R002 -Report en fonctionnement	2 709.49 €

DEL. 2017-022

Vote du budget primitif Assainissement 2017

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement.

Le Maire propose au Conseil Municipal le budget Primitif assainissement 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif assainissement 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses dans les deux sections et arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	79 596.89 €	79 596.89 €
INVESTISSEMENT	343 548.28 €	343 548.28 €

Questions diverses

DEL. 2017-023

- **Démission d'un conseiller municipal Bruno GALICHON**
- **Désignation de nouveaux membres aux commissions Bâtiments et communication**

Monsieur le maire informe que monsieur GALICHON a maintenu sa décision de démission.

Daniel DURAND rejoint la commission Bâtiments et Elodie BARRAUD la commission Communication.

- Tour de garde pour les élections présidentielles

Monsieur le maire informe que le bureau est ouvert de 8 heures à 19 heures.
Le Président du bureau de vote est Jean-Victor THEVENET, Maire.
Il est décidé d'établir le tour de garde pour les deux tours des élections présidentielles.

- **8 h – 11 h 00 :**

- Le 23 avril 2017- - Elodie BERRAUD Maryline PERRIN Fabrice CHENAUD
- Le 7 mai 2017 - Stéphanie MICHEL Joël CORNELOUP Maryline PERRIN

- **11 h 00 – 13 h30 :** -

- Le 23 avril 2017- - Laurent PEGON Karine ALMERAS Daniel BOUILLON
- Le 7 mai 2017 - Fernand DARGAUD Daniel DURAND Cécile TALON

- **13 h 30– 16 h 00 :** -

- Le 23 avril 2017- - Fernand DARGAUD Daniel DURAND Sandrine GALICHON
- Le 7 mai 2017 - Sandrine GALICHON Delphine LINOIS Cécile BURDIN

- **16 h00 – 19 h 00:** -

- Le 23 avril 2017- - Delphine LINOIS Cécile BURDIN Marie Christine CALLSEN
- Le 7 mai 2017 - Karine ALMERAS Fabrice CHENAUD Daniel BOUILLON

- 19 h – dépouillement :

-Lecture faire-part d'un mariage d'un agent

Monsieur le maire donne lecture du faire part de mariage de Marina DEVAUX et Pierrick MONTADRE.

La cérémonie aura lieu le 15 juillet 2017 à 16 h30 à l'Eglise suivi d'un vin d'honneur ;

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures 15.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 15 mars 2017.

Le secrétaire de séance,
Marie-Christine CALLSEN



Le Maire
Jean-Victor THEVENET



